Procès-verbal de recette finale

Référence de l’étude : {{ref\_m}}

Référence du document : {{pv\_ref}}

Référence de la convention d’étude : {{ce}}

*{% if avenant %}* modifiée par l’Avenant : {{num\_avenant}} {% endif %}

Le présent Procès-verbal de Recette est établi entre les parties soussignées

**Entre :**

**Ponts Etudes Projets**

située 6-8, avenue Blaise Pascal

Champs-sur-Marne

77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

représentée par son président, {{ president.titre }} {{ president.first\_name }} {{president.last\_name}}

d'une part,

**et :**

**{{client}}**

située {{client.rue}}

{{client.code\_postal}} {{client.ville}}

{{client.country}}

représentée par : {{repr\_legale.titre}} {{repr\_legale.first\_name}} {{repr\_legale.last\_name}}

{{repr\_legale.fonction }}

ci-après dénommée le Client

d'autre part,

Par la signature de ce Procès-Verbal de Recette Finale, le Client valide la bonne réalisation par Ponts Etudes Projets de l'ensemble de l'étude, telle que décrite dans la Convention d’Etude et les éventuels Avenants, ci-dessus référencés.

Le Client valide ainsi la bonne réalisation par Ponts Etudes Projets des phases suivantes :

* Phase 3 : [Nom de la phase] - 3 JEHs
* Phase 4 : [Nom de la phase] - 3 JEHs

*[détaillez ici la ou les phases réalisées (n° de phase, nom de la phase, nombre de JEH)* ***qui n’ont pas encore été validées par un PVRI.****]*

D’un commun accord entre les parties, Ponts Etudes Projets remet ce jour, {{general\_date\_creation}}, au Client, les livrables suivants :

*[Détail des livrables remis, de manière exhaustive tels que décrits dans la CE]*

conformément à l la Convention d’Etude et les éventuels Avenants, ci-dessus référencés.

Toute réserve devra être formulée dans un délai de **{{etude\_periode\_garantie}} jours**, à compter du jour de la signature du présent Procès-Verbal de Recette Finale, par voie électronique en utilisant les adresses de courriers électroniques indiquées dans la Convention d’Étude ou par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut, le Client sera réputé avoir accepté sans réserve le(s)dit(s) livrable(s). Ces observations ne pourront porter que sur des éléments du cahier des charges défini dans la Convention d’Étude et les éventuels Avenants, ci-dessus référencés. Les réserves notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur présentation à l’adresse du destinataire

Document comportant 3 pages.

|  |  |
| --- | --- |
| *Pour {{ client }}*  **{{repr\_legale.titre}} {{repr\_legale.first\_name}} {{repr\_legale.last\_name}}**  {{repr\_legale.fonction}} | *Pour Ponts Etudes Projets*  **{{president.first\_name}} {{president.last\_name}}**  Président |
| *Signature* | *Signature* |

*[Vérifier les champs complétés automatiquement par Sylog, en particulier les espaces avant et après ces champs]*